

Pour toutes ces démarches, munissez-vous :

de votre carte vitale ou d'une attestation CPAM



et d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte ou titre de séjour, ...)



## Coordonnées

**Coordinatrice de Service Social :**  
Jeanne HERCOUET

→ **Site d'Aincourt**

**Assistant(e)s de Service Social :**

Jeanne HERCOUET

01 34 79 43 71 - jeanne.hercouet@ght-novo.fr

Peggy CALDAS DA SILVA

01 34 79 44 32 - peggy.caldas@ght-novo.fr

Isabelle MOURAGNON

01 84 12 20 53 - isabelle.mouragnon@ght-novo.fr

Magali CHARBONNEL

01 34 79 44 31 - magali.charbonnel@ght-novo.fr

**Secrétariat social**

01 34 79 44 34 - service.social@ght-novo.fr

→ **Site de Magny-en-Vexin**

**Assistant de Service Social :**

Kévin TOSSIN

01 34 30 52 89 - kevin.tossin@ght-novo.fr

**Secrétariat social**

01 34 67 55 02 - celine.guyard@ght-novo.fr

→ **Site de Marines**

**Assistante de Service Social :**

Béatrice KAZUBEK

01 34 67 55 14 - beatrice.kazubek@ght-novo.fr

**Secrétariat social**

01 34 67 55 02 - celine.guyard@ght-novo.fr



**Hôpital  
novo**

Nord-Ouest Val-d'Oise

**Siège social**

6 avenue de l'Île-de-France  
CS 90079 Pontoise  
95303 Cergy-Pontoise Cedex



Dans le cadre de votre hospitalisation

# Le service social hospitalier



# Les assistants de service social de l'hôpital

---

- Contribuent à la prise en charge psycho-médico-sociale des malades.
- Présents dans chaque service de soins, vous informent de vos droits, vous aident dans vos démarches administratives et vous orientent en fonction de vos besoins.
- Peuvent intervenir à tout moment dans votre parcours de soins à la demande :
  - de vous-même ou de votre entourage,
  - de l'équipe pluridisciplinaire,
  - des services sociaux municipaux et départementaux,
  - des partenaires extérieurs.

Les assistants de service social travaillent avec vous à la mise en place d'un projet individualisé en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires.

Ils assurent la coordination des différents services de l'hôpital et garantissent le lien avec les institutions extérieures afin de vous permettre :

- l'accès aux soins,
- l'accès aux droits,
- l'aide à la vie quotidienne,
- l'organisation de la sortie.



# L'accès aux soins pour tous

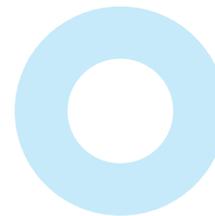
---

Aide à la recherche d'une couverture sociale : complémentaire santé solidaire, aide médicale d'Etat.

# L'accès aux droits

---

- Aide à la constitution ou à la régularisation des dossiers administratifs :
  - assurance maladie,
  - mutuelle,
  - handicap,
  - reclassement professionnel,
  - aide sociale,
  - chômage,
  - retraite,
  - prestations familiales,
  - titre de séjour pour soins,
  - aides juridiques, décès...
- Protection des personnes mineures ou majeures vulnérables.



# Aide à la vie quotidienne

---

- Accompagnement du projet de réinsertion sociale et professionnelle.
- Aménagement du logement.
- Difficultés matérielles.
- Difficultés familiales.

# Organisation de la sortie

---

- Information, accompagnement dans les démarches en vue d'un retour à domicile ou d'une orientation en service de soins médicaux et de réadaptation (SMR), en structure médico-sociale (MAS, EHPAD, etc.).
- Organisation des aides à domicile : aide-ménagère, auxiliaire de vie, portage de repas à domicile, télé-alarme, etc.

